

**Ce qu'il faut retenir de
La RT 2012**

A l'aide du document

RT2012 partie 1 répondez aux questions suivantes

1	L'application de la RT2012	Vrai	Faux
	• Le 1 ^{er} avril 2012 pour les logements situés en zone ANRU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• Le 1 ^{er} janvier 2013 pour tous les types de bâtiments, et tous secteurs, sans exceptions.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• La dérogation pour les bâtiments collectifs d'habitation (Augmentation de 7,5 kWh _{ep} /m ² .an pour la consommation C _{max}) expire au 1 ^{er} janvier 2016	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• Les primes pour les constructions BBC ont été reconduite jusqu'à fin 2013.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• La RT 2012 est la finalité de la réglementation thermique, on ne peut pas faire mieux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• En rénovation aucune réglementation thermique ne donne de cadre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Le principe des exigences de résultats		
	• Les exigences de performances sont au nombre de 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• Bbio en fait partie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• Cep en fait partie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• Tic en fait partie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• Bpos en fait partie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• Le Tic concerne la température intérieure en été pour les bâtiments non climatisés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Le principe des moyens		
	• Le test de l'étanchéité peut se faire par l'installateur électricien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• Le test de l'étanchéité est obligatoire à chaque chantier car il n'y a aucun autre moyen de parvenir aux résultats attendus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• L'affichage des consommations concerne 4 postes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• Dans le tertiaire ces indications doivent se faire par tranche 500 m ² ou par tableau électrique ou par étage ou par départ direct	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• Dans le tertiaire il faut aussi mesurer la consommation de l'éclairage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Le Cep		
	• Par rapport à RT2005 la réduction des consommations est de l'ordre de 20%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• C'est la consommation maximum d'énergie KW/m ² /an pour tous les bâtiments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• Elle s'exprime en Kwh(ep)/m ² (SHONRT)/an et est variable en fonction de l'emplacement géographique, l'altitude et le type de bâtiment	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• L'affichage des consommations est obligatoire et doit être hebdomadaire à minima.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Energie renouvelables		
	• Pour les bâtiments à usage d'habitation, la consommation énergétique du bâtiment ne peut dépasser le Cep _{max} de 12 kWh _{EP} /m ² /an avant déduction de la production d'électricité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• En prouvant que la contribution des énergies renouvelables au Cep du bâtiment est supérieure ou égale à 5 kWh _{EP} /(m ² .an) il est possible d'utiliser un chauffe-eau classique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• Le gaz est une énergie renouvelable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>